

# S'initier à la prévention des RPS



## Objectif

Acquérir les fondamentaux relatifs à la prévention des RPS.

Modalité pédagogique — **PRÉSENTIEL**

### — EN RÉSUMÉ

La formation "S'initier à la prévention des RPS" se destine aux salariés susceptibles de participer à une action de prévention des risques psychosociaux ou aux formateurs souhaitant former les salariés sur ce dispositif.

À l'issue de cette formation, les stagiaires sont en mesure de comprendre et repérer les RPS dans leur activité, de les identifier comme un risque professionnel et de les prévenir.

Préalablement à l'organisation des séances de formation, il est fondamental qu'un travail approfondi de la demande de la structure soit réalisé afin d'appréhender les conditions de mise en œuvre de la formation et de la positionner au regard des étapes de la démarche de prévention des risques professionnels.

### — COMPÉTENCES VISÉES

- Etablir le lien entre une exposition aux RPS et des données formelles (document unique, prédiagnostic, plainte...) et informelles (échanges verbaux sur les situations de travail) afférentes.
- Reconnaître une démarche de prévention agissant sur les facteurs de RPS.

### — PÉDAGOGIE

Recueil des attentes pré-formation pour préparer la formation en fonction du projet de prévention des risques professionnels de l'entreprise ou de l'établissement.

Pédagogie ludique et participative.

70 % pratique 30 % théorique.

## Le programme

- Lister les catégories de RPS par les caractéristiques de leurs effets.
- Définition des RPS : stress, violence interne ou externe, charge émotionnelle...
- Connaître les facteurs présents dans la situation de travail reconnus scientifiquement comme causes des RPS.
- Lister les facteurs de risques entraînant des RPS.
- Lister les situations de travail en exposant les effets et les conséquences des RPS sur la santé et l'entreprise.
- Identifier les RPS comme risque professionnel.
- Approche réglementaire de la prévention applicable aux RPS.
- Obligations de l'employeur en matière de déclaration AT/MP.
- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des risques psychosociaux.
- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention.

FORMATION



Certifiante

— **14 heures**

soit 2 jours de formation

Référence —

**RPS02**

### PRÉREQUIS

L'auto-formation en ligne des "Bases en prévention des Risques Professionnels" est recommandée (module e-learning INRS gratuit).

### PUBLIC

Tout salarié ou formateur.

### ORGANISATION

De 8 à 12 stagiaires.

### INTERVENANTS

Formateur spécialisé à l'initiation aux RPS certifiés par l'INRS.

### ÉVALUATION

Délivrance du certificat "Initiation à la prévention des risques psychosociaux" de l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS à l'issue de la formation. Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation. Évaluation à chaud et à froid.